

SAINT BONNET SUR GIRONDE

2023

Le P'tit Bonnéatis

Bulletin d'Informations Municipales

Numéro 25



Sommaire

Le mot du Maire	3
Principales décisions du Conseil Municipal	4
<i>Réunion du 9 janvier 2023.....</i>	<i>4</i>
<i>Réunion du 17 janvier 2023.....</i>	<i>5</i>
<i>Réunion du 6 février 2023</i>	<i>5</i>
<i>Réunion du 20 mars 2023</i>	<i>6</i>
<i>Réunion du 31 mars 2023.....</i>	<i>7</i>
<i>Réunion du 3 avril 2023</i>	<i>8</i>
<i>Réunion du 6 avril 2023</i>	<i>9</i>
<i>Réunion du 10 mai 2023.....</i>	<i>11</i>
<i>Réunion du 12 juin 2023.....</i>	<i>12</i>
<i>Réunion du 31 juillet 2023.....</i>	<i>14</i>
<i>Réunion du 29 août 2023.....</i>	<i>15</i>
<i>Réunion du 11 octobre 2023.....</i>	<i>15</i>
<i>Réunion du 6 novembre 2023</i>	<i>16</i>
<i>Réunion du 4 décembre 2023</i>	<i>17</i>
<i>Réunion du 21 décembre 2023</i>	<i>18</i>
Informations Communales	20
<i>Permanences Maire et Adjointes.....</i>	<i>20</i>
<i>Horaires d'ouverture.....</i>	<i>20</i>
<i>Sapins de Noël.....</i>	<i>20</i>
<i>Agence Postale Communale.....</i>	<i>20</i>
<i>Nouveaux arrivants</i>	<i>20</i>
<i>Location de salles communales</i>	<i>20</i>
État Civil.....	21
<i>Bienvenue aux Bébé.....</i>	<i>21</i>
<i>Ils nous ont quittés.....</i>	<i>22</i>
Des nouvelles des écoliers.....	22
Les animations à la résidence Le Jardin des Loges	26
Recensement de la population 2024	28
Les bonnes règles de fonctionnement.....	29
PanneauPocket.....	29
Coin des Associations	30
<i>Club de l'Amitié.....</i>	<i>30</i>
<i>Les Pêcheurs au Carrelet</i>	<i>30</i>
<i>Gymnastique Volontaire.....</i>	<i>31</i>
<i>West'uaire Country Dance</i>	<i>31</i>
<i>Le Pas de Danse</i>	<i>32</i>
<i>ACCA de Saint Bonnet.....</i>	<i>32</i>
<i>Association Pétanque</i>	<i>33</i>
<i>L'association Santé et Qi Gong.....</i>	<i>33</i>
<i>Comité des Fêtes.....</i>	<i>34</i>
<i>L'Idiot du Village</i>	<i>35</i>
<i>Danser et Grandir</i>	<i>35</i>
<i>Les Âmes Équines.....</i>	<i>36</i>
Numéros d'appels d'urgences.....	38
Praticiens	38
Notes.....	39

Ce bulletin a été confectionné par Élodie AUDEBERT, avec la collaboration de la Commission Bonnétatis :

Laurent NIVARD, Martine PREVAUD, Héliette GARDEY, Muriel MARCHAND

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le moment est venu pour moi de m'adresser à vous par ce bulletin, qui est attendu par un grand nombre d'entre vous. Et c'est toujours un réel plaisir d'en écrire les premières lignes.

Le 24 octobre dernier, nous apprenions que notre secrétaire Valérie venait de faire un malaise et qu'elle était transportée à l'hôpital de SAINTES. Depuis, comme vous le savez tous, elle a passé quelques jours au CHU de POITIERS, depuis, elle poursuit sa convalescence à l'hôpital de JONZAC. L'équipe municipale et moi-même lui souhaitons le meilleur rétablissement. Son implication, son sérieux, son dynamisme, ses compétences, mais surtout son amour pour sa commune reste des valeurs que même cet accident ne peut lui enlever.

Pour pallier cette grande absence, nous avons réorganisé le service administratif de notre mairie. Dans un premier temps, nous avons fait appel à Amandine GUILBAUD, qui est secrétaire de la mairie de SAINT SORLIN DE CONAC. Elle vient renforcer par son expérience notre équipe les mardis et jeudis après-midi. C'est elle qui instruit les demandes d'urbanisme, c'est la raison pour laquelle il vous a été demandé de venir en mairie ces jours-là. Depuis le 29 novembre, nous avons pris à l'essai Noémie FONTAINE. A partir de février, en accord avec la commune de SAINT CIERS DU TAILLON, elle assumera le poste de Valérie sur les 2 communes. Nous avons accordé temporairement l'augmentation du temps de travail à Sonia le mercredi après-midi. La bonne santé financière de la commune permet de faire face à cette réorganisation, et les filles assument parfaitement celle-ci. Au nom du Conseil Municipal, je remercie, Élodie, Sonia, Amandine, et Noémie pour leur implication.

Dans la continuité des mauvaises nouvelles, c'est Lionel notre agent technique, qui a subi une intervention chirurgicale pour des problèmes cardiaques. Pour lui également, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Dans la poursuite de l'année passée, nous continuons la réhabilitation des 4 logements communaux. Nous avons obtenu les aides nécessaires pour le bon équilibre financier de cette opération. L'appel d'offres est lancé et les travaux vont débiter prochainement.

Dans le cadre du plan de relance de la production d'énergie à partir du nucléaire décidé par le Président de la République en février 2022, le site du blayais est candidat à la mise en place d'une paire d'EPR2 nouvelle génération. J'ai rejoint la commission de soutien qui s'est mise en place. Le 22 novembre dernier, j'ai accompagné celle-ci pour la remise du manifeste à la ministre de la transition énergétique à son ministère à PARIS. Ce projet est essentiel pour les emplois de notre bassin de vie. Pour défendre au mieux nos intérêts, il faut être au plus près des décisions, et pour cela vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination.

L'année 2024 sera marquée par un chantier particulier, qui est la révision du plan local d'urbanisme. Nous devons respecter les lois votées par nos parlementaires, qui sont la diminution voire l'arrêt de la consommation des terres agricoles. La lutte contre l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique. Nous reviendrons vers vous dans les mois à venir pour vous informer de la suite des décisions qui seront à appliquer. Vous serez invités à la concertation publique.

Dans les jours qui arrivent, vous allez recevoir la visite d'Annie GRÉZIL ou Sonia MÉNARD. Elles ont la charge du recensement de la population de notre commune. Le recensement débutera le 18 janvier. Réservez-leur le meilleur accueil.

Nous avons une pensée à tous ceux qui ont perdu un proche, ou atteint par la maladie.

Le Conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter la réussite, la prospérité mais essentiellement la santé ainsi qu'à vos proches pour l'année 2024.

Le Maire,
Laurent NIVARD



Principales décisions du Conseil Municipal en 2023

Réunion du 9 janvier 2023

Présents : 13

Récapitulatif des sinistres suite à l'orage de grêle de juin 2022

Bernard GUSTAVE présente un récapitulatif des dommages sur les bâtiments et le compte rendu des diverses expertises.

Les dégâts évalués à 157 208,30€, proposition faite par l'expert de GROUPAMA, vétusté déduite 110 185,32€. Il faut maintenant attendre la décision de GROUPAMA.

Il est nécessaire d'acheter un lit pour le gîte N°3, car il a été détruit suite aux inondations.

9 Lotissement Les Loges

Il a été signalé que les radiateurs de deux chambres ne fonctionnent pas. Un devis est présenté pour leur remplacement d'un montant de 851,73€ TTC.

Le Conseil valide ce devis et charge l'Adjoint de commander les travaux.

6 rue de la Forge – MAM

Présentation d'un devis pour un Diagnostic de Performance Energétique d'un montant de 600€. Le Conseil estime le coût important et qu'il est nécessaire de rechercher d'autres prestataires pour comparer le prix.

Réhabilitation de 4 Logements DSIL - Réajustement des coûts

Le Maire informe le Conseil de l'attribution de la DETR, mais que la demande de DSIL n'a pas été retenue cette année.

Le Conseil souhaite que la demande DSIL soit renouvelée et reporte le commencement des travaux. Par conséquent, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de réhabiliter 4 logements communaux situés :

- 12 rue des Ecoles - 4 rue des Ecoles
- 12 rue du Stade - 14 rue du Stade

Pour cela il a été déposé en 2022, des demandes de subventions DETR et DSIL auprès des services de l'Etat, et Le Conseil souhaite reconduire la demande de subvention du DSIL pour 2023 en réajustant les coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de réhabilitation de 4 Logements,
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 490 331,76 € HT éligible au DSIL,
- financer cette opération comme suit :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	441 878,19 €	198 845,19 €	45%
Autre subvention État DSIL	Sollicité	490 331,76 €	73 549,76€	15%
Conseil départemental	Sollicité	457 042,98 €	91 408,60 €	20%
Sous-total			363 803,55 €	
Autofinancement			125 528,20 €	
Coût HT			490 331,76 €	

Gîte location CHIFOR

Bernard GUSTAVE informe le Conseil que Monsieur Lucian Gheorghe CHIFOR a demandé si la commune de Saint Bonnet pouvait mettre à disposition un gîte pour ses collègues durant la période de taille et tirage

de bois dans les vignes.

Le Maire propose un forfait de 500€ par mois pour la location et avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt. Le Conseil accepte cette location à compter du 13 janvier 2023.

Titularisation Thomas CHAINTRIER

A compter du 1er janvier 2023, le Conseil Municipal nomme Thomas CHAINTRIER, en qualité d'Adjoint technique territorial titulaire à temps complet.

Aire de jeux à côté du Marché Vert

Certains jeux sont gravement détériorés, et peuvent être dangereux. Ceux-ci ont été retirés et des devis sont

présentés pour réaménager l'aire de jeux. Il est présenté 3 devis.

Le Conseil retient le devis d'AGORA Collectivités d'un montant de 17 566,80€TTC et charge le Maire de faire une demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, pour un montant de 3 659,78 €.

Réunion du 17 janvier 2023

Présents : 12 / Absente excusée : Stéphanie LEMAITRE

Vente ROUGE

Le Maire rappelle que le hangar, situé sur la parcelle E1785, est concerné par une procédure judiciaire, et que la commune peut se porter acquéreur de celui-ci.

Monsieur Aurélien MARCHAND étant également acquéreur, sort de la salle et ne participera pas au vote.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas soumissionner pour l'acquisition du hangar situé sur la parcelle E1785.

Réunion du 6 février 2023

Présents : 10 / Absents excusés : Stéphanie LEMAITRE - Christophe MARCHAND - Aurélien MARCHAND

3 Lotissement Les Loges

Madame LEPLANOIS Chloé, locataire du 3 Lotissement les Loges propose d'acheter la maison qu'elle loue pour un montant de 95 000€.

Le Conseil souhaite qu'une estimation par les Domaines soit faite. A la suite cette demande sera examinée et une contre-proposition lui sera présentée.

Encaissement chèques sinistres

Le Maire indique que GROUPAMA propose des remboursements partiels, des dégâts occasionnés lors de l'épisode climatique du 20 juin 2022, et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'encaissement de ces sommes.

Le Conseil décide d'accepter les indemnités proposées par GROUPAMA. Un premier chèque d'un montant de 104 665,11€, puis un deuxième de 2 479,20€

Encaissement d'un remboursement

Le Maire indique que Franfinance a remboursé un trop perçu d'un montant de 2 336,88€.

Le Conseil accepte le remboursement proposé de 2 336,88€ par Franfinance.

Défibrillateur

Le Maire informe le Conseil que le défibrillateur, gagné auprès de Groupama, n'a pas de maintenance. Il présente des devis pour l'entretien et la maintenance de celui-ci.

Le Conseil retient le devis de DEFIBRIL pour un montant de 158,40€TTC, pour la maintenance de l'appareil DEF021 situé dans l'entrée de la Salle des Fêtes, et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

PLU

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'analyse des offres du groupement de commandes à la CDCHS, le Maire informe le Conseil que le coût pour la révision du PLU serait aux alentours de 28 025€. Le Cabinet retenu pour le bassin de vie Mirambeau/Saint Genis est CITTANOVA de Nantes.

Il y a une possibilité de mutualisation avec les communes voisines, à savoir : Saint Sorlin de Conac et Saint Georges des Agoûts, ce qui permettrait de réduire le coût de 10%.

La CDCHS doit nous transmettre les documents à valider.

Achat terrain – Assistance de Maitre GERMAIN Romuald, Avocat

La parcelle B1741 est essentielle pour la pérennisation du futur Lotissement de l'Estuaire.

Une offre de reprise de cette parcelle peut être faite auprès du Tribunal, cependant, l'offre obéit à un formalisme et nécessite de justifier le projet et son financement.

Le projet porte sur une parcelle constructible destinée à devenir un lotissement (communal ou privé en cas de revente).

La date butoir de dépôt de l'offre serait le 6 mars 2023.

Le Maire propose l'assistance de Maitre Romuald GERMAIN, avocat pour cette procédure.

Le Conseil accepte cette proposition et décide :

- de faire dans le cadre de la liquidation judiciaire de M. Jean-Jacques ROUGE, une offre de reprise de la parcelle cadastrée E1741 sur la commune de Saint Bonnet sur Gironde, pour un prix de 30 000€,
- de donner délégation au Maire pour représenter la commune à cet effet, et de signer tous éventuels

documents afférents à cette offre, notamment la convention d'honoraires,

- de charger Maître Romuald GERMAIN d'assister la commune dans le cadre de cette offre de reprise. Son intervention couvrira : l'examen du rapport de Monsieur CITEAU, la rédaction de l'offre de reprise, la consultation des autres offres, l'assistance à l'audience. Ses honoraires seront limités à une somme de 2 400 €HT.

Voirie

Patrick FEDON indique au Conseil que cette année, il faudra plus d'enrobé pour les réparations de la voirie

communale, et que le prix de celui-ci augmente considérablement.

Questions diverses

Le Maire informe le Conseil que Éric ANGIBAUD, Président du Comité des Fêtes a déposé un dossier de demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour le local du Camping. Cette demande permettra de savoir si l'accessibilité du bâtiment ainsi que la sécurité incendie sont aux normes législatives en vigueur.

Réunion du 20 mars 2023

Présents : 11 / Absents excusés : Florian PRULEAU - Muriel MARCHAND

Locations gîtes

Bernard GUSTAVE informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe BASSOMPIERRE souhaite prolonger sa location du gîte jusqu'à fin septembre 2023.

Le Conseil décide de prolonger cette location du gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles, jusqu'au 30 septembre 2023, avec un loyer mensuel de 400€ avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt.

Bernard GUSTAVE informe le Conseil que PATRICK PRESTATION a demandé si la commune de Saint Bonnet pouvait mettre à disposition un gîte durant la période de taille et tirage de bois dans les vignes.

Le Conseil décide de louer le gîte 1 sis au 16 rue des Ecoles à PATRICK PRESTATION à compter du 1^{er} avril 2023, avec un forfait mensuel de 500€ avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt.

3 Rue de la Gare

Le Maire propose de démonter l'ancien quai de gare contigu au logement.

Le Conseil valide cette proposition.

4 Lotissement Les Loges

Bernard GUSTAVE présente un devis pour changer un radiateur au 4 lotissement Les Loges, pour un montant de 501,33€TTC. Le Conseil valide ce devis.

Demande de subventions « Fonds Vert »

Le projet de réhabilitation des 4 logements communaux, notamment pour l'isolation thermique, est éligible au Fond Vert au titre des projets de renforcement de la performance environnementale.

Le soutien de l'Etat pour ce projet peut être de 60%.

Le coût total de l'opération est de 457 042,98€ HT.

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Acquis	441 878,19 €	88 375,64€	20%
Autre subvention État DSIL	Sollicité	441 878,19 €	66 281,73€	15%
Autre subvention État Fonds Vert	Sollicité	189 743,69 €	113 846,21€	60%
Conseil départemental	Sollicité	457 042,98 €	91 408,60 €	20%
Sous-total			359 912,18 €	
Autofinancement			97 130,80 €	
Coût HT			457 042,98 €	

Achat mobilier gîtes

Bernard Gustave présente des devis pour l'aménagement d'une chambre du gîte N°3 d'un montant de 552,15€ pour l'acquisition d'un lit, matelas avec sommier et 2 chevets.

Le Conseil valide ce devis.

De plus, des devis pour le remplacement des radiateurs des 4 gîtes sont présentés, soit 22 radiateurs. Ces derniers seront étudiés au budget.

PLU mutualisation avec d'autres communes

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023, désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes.

Considérant les synergies et les enjeux, que la commune partage avec Saint Sorlin de Conac et Saint Georges des Agoûts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.

Cantine

Martine PREVAUD présente un bilan du 1^{er} semestre de la cantine.

Il apparaît que le pôle alimentation est très important.

Il est présenté un comparatif sur un même menu de 3 fournisseurs.

Le Conseil décide de changer de fournisseur et choisit PROMOCASH.

Mairie

Il est proposé que les volets de la mairie soient repeints, après avoir consulté le nuancier, la couleur bleue est retenue. Le Maire ira chercher des échantillons de peinture pour mieux visualiser la couleur.

Salle des Fêtes

Il faut remplacer les plaques du plafond qui ont été détériorées lors de l'évènement climatique du 20 juin 2022. Le choix du Conseil se porte sur le Saphir, référence G6 après consultation du nuancier.

Ecoles

L'école primaire projette pour l'année 2023/2024 un voyage scolaire à Montignac en Dordogne. Ce projet concerne tous les élèves du CP au CM2. Il comprend la pension complète pour 3 nuitées. Des visites et activités sont prévues avec visites des grottes de Rouffignac, de Lascaux 2, le gouffre de Proumeyssac, la visite du Château de Castelnaud. Le coût prévisionnel est de 16 770€ pour 70 enfants et 7 adultes.

La Directrice demande si la commune peut participer à hauteur de 100€ par élève de Saint Bonnet, le Conseil accepte cette proposition.

Eclairage Public

Un candélabre au Lotissement des Loges est à remplacer, reste à charge pour la commune 188,85€.

3 Lotissement Les Loges

Stéphanie LEMAITRE demande ce qu'il en est de l'estimation du Logement au 3 lotissement Les loges. Une agence va intervenir.

Réunion du 31 mars 2023

Présents : 11 / Absentes excusées : Catherine ANGIBAUD – Stéphanie LEMAITRE

CCAS-Aide

Une demande d'aide a été faite auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour intervenir, dans ce cadre d'urgence, sur l'attribution d'une aide alimentaire exceptionnelle à destination d'une famille de la commune. Le Président informe l'assemblée que cette aide alimentaire exceptionnelle, peut se présenter sous forme d'un crédit alimentaire, hors boissons alcoolisées, auprès de la supérette Marché Minut' si les commerçants sont d'accord.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter l'attribution de cette aide exceptionnelle sous forme d'un crédit alimentaire de 400€ à Marché Minut', hors boissons alcoolisées,
- d'autoriser cette dépense,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à l'exécution de la

présente délibération.

Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil le compte de gestion qu'il a établi à la clôture de l'exercice 2022.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis, est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2022 qui fait apparaître :

En section de fonctionnement

Recettes 7 590,85 €

Dépenses 7 590,85 €

Le Compte Administratif 2022, est voté à l'unanimité des membres présents.

Affectation de résultat

Un déficit de fonctionnement de 76,00€

Un excédent reporté de 7 590,85€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 7 514,85€

Un déficit d'investissement de 0,00€

Un déficit sur les restes à réaliser de 0,00€

Soit un besoin de financement de 0,00€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : excédent 7 514,85€

Résultat reporté en fonctionnement 7 514,85€

Résultat d'investissement reporté : excédent 0,00€

Confection du Budget Primitif 2023 pour le budget annexe du CCAS 2023

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses et recettes fonctionnement 7 514,85€

Réunion du 3 avril 2023

Présents : 12 / Absente excusée : Stéphanie LEMAITRE

Association l'Outil en Mains

Alain RIVIERE, Président de l'association l'Outil en Main de l'Estuaire de Haute Saintonge, présente cette association nouvellement créée. Celle-ci permet la transmission du savoir-faire artisanal aux enfants.

Vote des Subventions

Le Maire présente les différentes associations, et demande au Conseil de délibérer sur les subventions à attribuer à chacune. Lors de l'examen de la subvention attribuée à l'Idiot du Village, Catherine ANGIBAUD sort de la salle, puisqu'elle est la Présidente.

Le Conseil décide d'inscrire ces subventions au budget 2023:

Subventions	Versées en 2022	Propositions 2023
ACCA	390	390
Club de l'Amitié	200	200
A.P.E de l'Estuaire	0	300
Comité des Fêtes	750	750
Section Gym Volontaire	200	200
Association Pétanque	200	200
Outil en mains	0	300
West'uaire country	200	200
Idiot du Village	200	200
Base Alimentaire	200	200
Secours Catholique	200	200
Les Boucles Nationales du Printemps	5000	0
APIC Nieuil Le Virouil	526	810
ONG Pompiers Volontaires Solidaires	1700	0
Marcillac Vélo Tour du Canton St Ciers	100	0
Ames équines	0	200

Signature de la convention avec l'APIC

Le Maire présente au Conseil la convention avec l'APIC qui accueille en périscolaire et extrascolaire des enfants de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec l'APIC.

Achat de matériel

Patrick FEDON signale qu'il faudrait investir dans une nouvelle tondeuse. Une démonstration a été effectuée, le prix du matériel est de 2 000€. Le Conseil estime que c'est un coût important et souhaite des devis supplémentaires.

Questions diverses**Séparation gîtes**

Bernard GUSTAVE présente des devis pour la séparation des 2 gîtes N°3 et N°4. Après avoir comparé ceux-ci et les matériaux, le Conseil souhaite que d'autres devis soient demandés.

Voirie

Le Syndicat des Marais de Saint Sorlin demande s'il serait possible que la commune de Saint Bonnet prenne un arrêté pour mettre en place un sens interdit « sauf riverains » sur la VC55 (voie communale allant de la RD149-route de Vitrezay jusqu'au pont de la Boiblaude) car la voirie est fortement dégradée et la circulation est difficile. Le Conseil Municipal charge le Maire de se renseigner auprès des services du département et si cela est faisable de prendre un arrêté en ce sens.

Réunion du 6 avril 2023

Présents : 10 / Absentes excusées : Christiane SAPIN - Catherine ANGIBAUD - Stéphanie LEMAITRE

Bail 11 rue de la Croix**Cabinet partagé Sage-femme**

Bernard GUSTAVE fait part au Conseil de la demande de Madame Ysoline FOUGERAY (psychologue) pour la location du cabinet libéré par l'orthophoniste. Elle demande l'annulation du bail conclu pour le cabinet partagé avec Madame Justine LAHETJUZAN (sage-femme), à compter du 31 juillet 2023.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'annulation du bail du cabinet partagé sage-femme de Madame Ysoline FOUGERAY à compter du

1^{er} août 2023,

- de louer à compter du 1^{er} août 2023 à Madame Justine LAHETJUZAN le cabinet de Sage-Femme en totalité, elle devra s'acquitter d'un loyer d'un montant de 210,37€ avec des charges mensuelles de 30€.

Bail 11 rue de la Croix – Cabinet partagé

Bernard GUSTAVE fait part au Conseil des demandes de Madame Ysoline FOUGERAY et Madame Pascale PATTE-WILBERT (sophrologue) pour la location du cabinet libéré par l'orthophoniste à compter du 1^{er} mai.

Le Conseil décide de louer à compter du 1^{er} mai 2023 :

Nom	Jours	Loyer	Charges	Total
Pascale PATTE-WILBERT	2	111,61€	15€	126,61€
Ysoline FOUGERAY	2	111,61€	15€	126,61€

Approbation des Comptes de Gestion 2022**Photovoltaïques Lotissement de l'estuaire**

Le Maire expose au Conseil le compte de gestion qu'il a établi à la clôture de l'exercice 2022. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation des Comptes Administratifs 2022

Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2022 qui fait apparaître :

En section de fonctionnement

Recettes 1 627 789,18€

Dépenses 886 035,39 €

En section d'investissement

Dépenses 344 601,51€

Dépenses Restes à réaliser 95 000,00€

Recettes 699 845,40€

Le Compte Administratif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.



Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2022 qui fait apparaître.

En section de fonctionnement	
Recettes	21 459,79€
Dépenses	10 223,73€
En section d'investissement	
Dépenses	7 838,20€
Recettes	21 138,72€

Le Compte Administratif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

Lotissement de l'Estuaire

Approbation du Compte Administratif 2022

Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2022 qui fait apparaître :

En section de fonctionnement	
Recettes	8 490,00€
Dépenses	8 490,00€
En section d'investissement	
Dépenses	8 490,00€
Recettes	0,00 €

Le Compte Administratif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2023, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 2022.

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

Taxes	Année 2022	Année 2023
Habitation		13,87
Foncière (bâti)	35,61 (14,11+21,50)	35,61
Foncière (non bâti)	31,42	31,42
CFE	19,88	19,88

Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 163 953,21€
 Un excédent reporté de 577 800,58€
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 741 753,79€
 Un excédent d'investissement de 355 243,89€

Un déficit sur les restes à réaliser de 95 000,00€
 Soit un excédent de financement de 260 243,89€,
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 :
 Excédent 741 753,79€
 Affectation complémentaire de réserve 0,00€
 Résultat reporté en fonctionnement 741 753,79€
 Résultat d'investissement reporté :
 Excédent 355 243,89€

Photovoltaïques Affectation du résultat 2022

Un déficit de fonctionnement 2 912,61€
 Un excédent reporté de 14 148,67€
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 11 236,06€

Un excédent d'investissement de 13 292,52€
 Un déficit sur les restes à réaliser de 0,00€
 Soit un excédent de financement de 13 292,52€,
 Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 :
 Excédent 11 236,06€
 Affectation complémentaire de réserve 0,00€
 Résultat reporté en fonctionnement 11 236,06€
 Résultat d'investissement reporté :
 Excédent 13 292,52€.

Lotissement de l'Estuaire

Affectation du résultat 2022

Un déficit de fonctionnement de 0,00€
 Un excédent reporté de 0,00€
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 0,00€

Un excédent d'investissement de 8 490,00€
 Un déficit sur les restes à réaliser de 0,00€
 Soit un excédent de financement de 8 490,00€
 Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 :
 Excédent 0,00€
 Affectation complémentaire de réserve 0,00€
 Résultat reporté en fonctionnement 0,00€
 Résultat d'investissement reporté :
 Déficit 8 490,00€

Indemnité Cimetière

Daniel CHAUBENIT continue à ouvrir et fermer le Cimetière.

Le Conseil décide d'accorder une augmentation de l'indemnité d'ouverture du Cimetière à compter du 01/01/2023 de 2% soit 817,55 € par an.

Indemnité piégeage

Indemnité de piégeage pour l'année 2023, est augmentée de 2%, soit à 387,42€ par an.
 Le piégeur indemnisé sera : Daniel CHAUBENIT.

Confection des Budgets Primitifs 2023 Commune

Le Budget de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes investissement 1 006 700,46€
Dépenses & recettes fonctionnement 1 601 220,35€

Photovoltaïques**Confection du Budget Primitif 2023**

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 77 213,39€
Dépenses & recettes investissement 21 436,52€

Lotissement de l'Estuaire**Confection du Budget Primitif 2023**

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 191 510,00€
Dépenses & recettes investissement 191 510,00€
Le Budget 2023 ainsi que ses budgets annexes, sont votés à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Le Conseil souhaite que les différents comptes rendus (SIVOS, SICM...) lui soient transférés.

Réunion du 10 mai 2023

Présents : 11 / Absents excusés : Stéphanie LEMAITRE - Christophe MARCHAND

Proposition achat terrain Les Loges

Suite à la requête présentée au Tribunal Judiciaire pour l'acquisition de la parcelle E1741, l'offre faite par la commune n'a pas été retenue. Elle a été jugée trop inférieure à l'estimation. La commune reste dans l'attente de la suite de cette affaire.

Location gites

Monsieur Bernard GUSTAVE informe le Conseil que Razvan Rady NICOARA a demandé si la commune de Saint Bonnet pouvait mettre à disposition un gîte durant la période de relevage des bois dans les vignes.

Le Gîte 3 a été mis à disposition de Razvan Rady NICOARA. Monsieur le Maire propose un forfait de 400€ par mois pour la location de ce gîte, proratisé au temps d'occupation, à quoi se rajoute les charges de consommations électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de louer le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Razvan Rady NICOARA, à compter du 25 mai 2023 au 31 juillet 2023, avec un forfait mensuel de 400€ avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt. Le forfait mensuel sera appelé chaque mois, et proratisé si cela est nécessaire. Une caution de 400€ sera appelée.

Annulation bail 6 rue de la Forge

Monsieur le Maire lit le courrier de demande de résiliation de bail de l'Association « Les Petits Pieds » louant le 6 rue de la Forge, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'annuler le bail du local au 6 rue de la Forge loué par l'Association les Petits Pieds à compter du 30 août 2023.

Bâtiments communaux

Il est nécessaire d'installer des détecteurs de fumée dans la plupart des bâtiments, 1 détecteur = 43,38€, installé par un professionnel.

Gites

Au niveau des gites situés à l'arrière du bâtiment, une séparation sera installée. Monsieur GUSTAVE présente des devis. Celui des Matériaux Nord Blavais est retenu pour un montant de 128,41€.

Eglise

La réfection du chéneau devant le vitrage de la Sacristie est impératif. Monsieur GUSTAVE présente des devis. Le Conseil retient le devis de JMA Rénovation pour un montant de 516€TTC.

Mairie

La porte d'entrée est à changer, ainsi que plusieurs menuiseries qui sont encore en bois, et présentent des signes de vétusté et dangerosité.

Monsieur GUSTAVE présente des devis, le Conseil retient :

Les Ets COTET pour la porte d'entrée d'un montant de 3 997,74€TTC,

Pour la réfection extérieure du balcon l'entreprise L'Atelier des Moulins est retenue pour un montant de 2 665,49€TTC.

Pour ce qui est de toutes les autres menuiseries le Conseil préfère attendre.

Logement de la Gare

Le projet de changement des menuiseries est mis en attente.

Barbecue du Marché Vert

Le barbecue a été dégradé. Il n'est pas utilisable dans les conditions actuelles. Un devis de réparation est présenté pour la réfection du foyer. Le Conseil décide de reporter les réparations de celui-ci.

Supérette

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de chauffage et de rafraîchissement du magasin du 19 rue de la Mairie, Bernard GUSTAVE présente plusieurs devis. Le Conseil retient le devis de FJC2 pour un montant de 5 006,60€. Le Conseil souhaite

également connaître le coût de l'entretien annuel du matériel.

Guirlandes

Monsieur GUSTAVE informe le Conseil que des guirlandes sont à réformer et qu'il conviendrait d'en acheter une dizaine pour les remplacer. Il présente un devis d'un montant de 1 104€TTC. Le Conseil valide ce devis.

Voirie

Patrick FEDON présente des devis pour la réfection des routes :

Route des Escaliers soit la VC 12 allant de la Combaudière à l'Ozillac

Bicouche 42 874,50€HT

Enrobé 51 431,00€HT

Rue des Faisans soit la VC VC5 allant de l'Abattis à Ferrat

Bicouche 79 370,00€HT

Enrobé 84 240,00€HT

SDEER – mise en place de 6 prises pour l'illumination du Bourg

Le Maire présente un récapitulatif du SDEER pour la mise en place de 6 prises pour illuminer le Bourg.

Le coût total des travaux est de 718,29€HT le SDEER en prend 50% à sa charge, donc le coût pour la Commune est de 359,14€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- ✓ accepte le coût des travaux pour un montant de 359,14€HT (part communale),
- ✓ remboursera en une annuité,
- ✓ les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Questions diverses

Le Conseil est informé que les chambres froides de l'épicerie ont été en panne et rapidement dépannées. La commune est en attente de la facture.

Réunion du 12 juin 2023

Présents : 11 / Absents excusés : Stéphanie LEMAITRE - Christiane SAPIN

Employés communaux

Le Maire rappelle au Conseil qu'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 5 heures par semaine avait été créé, et propose de recruter Madame Stéphanie MARAIS.

Le Conseil décide de recruter Madame Stéphanie MARAIS en tant que stagiaire à compter du 1^{er} août 2023, sur le poste d'Adjoint Technique Territorial à 5 heures par semaine.

Recensement population

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Saint Bonnet sur Gironde figure sur la liste des communes qui vont procéder à l'enquête de recensement pour l'année 2024 et donne lecture des responsabilités qui incombent aux communes, notamment la désignation d'un coordonnateur communal, et le recrutement de deux agents recenseurs. Le Maire explique que la commune percevra une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement de 2024. Cette dotation servira à régler tous les frais engendrés par cette opération, notamment les rémunérations et les charges sociales des agents désignés.

Valérie MERZERAUD a donné toute satisfaction lors du précédent recensement.

Le Conseil charge Monsieur le Maire :

- de préparer et de réaliser l'enquête de recensement qui aura lieu en 2024, en partenariat avec l'INSEE,
- de désigner Valérie MERZERAUD comme coordonnatrice communale avec une indemnité nette de 900€,

- de recruter deux agents recenseurs.

Vente bien sectionnaire

Pour le point suivant, Florian PRULEAU sort de la salle, étant le demandeur, il ne participera pas au débat, ni au vote.

Le Maire présente la demande de Florian PRULEAU qui souhaite acheter la parcelle D670, d'une superficie de 200m², contiguë à sa propriété.

La parcelle D670 est un bien sectionnaire.

Les sections de commune sont des portions de territoire communal possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. Ces biens ou droits peuvent être mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, productifs de revenus ou non. Les biens des sections de commune relèvent du domaine privé de la section ; ils ne bénéficient pas à cet égard des garanties (inaliénabilité, imprescriptibilité) données par la loi aux biens relevant du domaine public des collectivités locales. Ces biens sont gérés par la commission syndicale et son Président ou, à défaut, par le Conseil Municipal et le Maire de la commune de rattachement de la section.

Les biens de section appartiennent à la section qui possède une personnalité juridique propre et non pas aux habitants. La jouissance des biens de la section est généralement octroyée aux habitants de la section ; elle peut également être donnée à des personnes extérieures à la section de commune, les ayants droit. Les sections de communes sont actuellement régies par les

dispositions des articles L 2411-1 et suivant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2411-1

I. - Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune.

La section de commune est une personne morale de droit public.

Sont membres de la section de commune les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.

II. - Aucune section de commune ne peut être constituée à compter de la promulgation de la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune.

Il est donc proposé de vendre le bien sectionnaire des Pièces de la Margotrie D670 en le répartissant en fonction de la proximité des propriétés et des personnes qui entretiennent ces biens à titre bénévole depuis de nombreuses années.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, décide de vendre la parcelle au prix de 0,30€ le m². Les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur. Il décide d'aliéner le bien de la section des Pièces de la Margotrie si la consultation des électeurs de la section valident cette vente en attribuant la parcelle cadastrée D670 de 2 ares à Florian PRULEAU.

Un courrier explicatif sera envoyé à chaque électeur de cette section, ainsi qu'un bulletin réponse et un plan cadastral avec la parcelle clairement présentée.

Gîte Location 16 rue des Ecoles

Bernard GUSTAVE informe le Conseil que Christophe BASSOMPIERRE souhaite prolonger sa location du gîte jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil accepte de prolonger la location du gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Christophe BASSOMPIERRE jusqu'au 31 décembre 2023, avec un loyer mensuel de 400€ avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt.

Gîte Location 14 rue des Ecoles

Bernard GUSTAVE informe le Conseil que Razvan Rady NICOARA a demandé si la commune de Saint Bonnet pouvait mettre à disposition un autre gîte durant la période de relevage de bois dans les vignes.

Le Conseil décide de louer le gîte 5 sis au 14 rue des Ecoles à Razvan Rady NICOARA à compter du 15 juin 2023 au 31 juillet 2023, avec un forfait mensuel de 200€ avec l'électricité en plus à 0,12€ le Kilowatt.

Annulation Bail du 21 rue du Stade

Monsieur GUSTAVE lit le courrier de demande de résiliation de bail de PATRICK PRESTATION louant au 21 rue du Stade, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil décide d'annuler le bail et de rembourser la caution.

M.S.P

Bernard GUSTAVE explique que des problèmes récurrents avec les robinets électriques de la MSP entraînent de fréquentes pannes, et par conséquent des interventions de plombier qui pourraient être évitées avec l'installation d'un adoucisseur.

Des devis sont présentés, le Conseil retient le devis des Ets CHAUBENIT pour un montant de 2 456,34€TTC.

Réhabilitation des 4 Logements communaux

Pour finaliser la demande de subvention Fonds Verts, il est nécessaire d'avoir une étude thermique et des fluides. Des devis sont présentés. Celui de HB THERMIQUE est retenu pour un montant de 2 160€TTC.

Panneaux photovoltaïques

A la suite de la grêle de 2022 qui a endommagé fortement les panneaux photovoltaïques, il est nécessaire de changer les modules par des équivalents en juillet pendant les vacances scolaires.

Une surface restera découverte, il est proposé d'installer une mini centrale photovoltaïque de 9kWc en intégration de toiture.

Le Conseil accepte cette solution et valide le devis INTIS d'un montant de 19 800€TTC.

Cimetière

Le nettoyage du Cimetière est prévu le 19 juin à partir de 8 heures par les employés communaux. Les élus souhaitant participer.

Voirie

Patrick FEDON fait un point sur les travaux de voirie, et précise que Thierry BIDAUD embauchera plus tôt, afin que le matériel ne chauffe pas.

Commission de Contrôle des listes électorales

Il faut nommer un nouveau délégué du Conseil Municipal pour la commission de contrôle des listes électorales. Le Conseil propose à Eliette GARDEY qui accepte d'être cette déléguée pour les 3 années à venir.

Réunion du 31 juillet 2023

Présents : 12

Demande de l'ACCA

Messieurs Alexis COULON, Emilien PERDRIAUD, Emeric ROY, Kevin FONTAINE, Sylvain KAH, Cédric MENARD représentants de l'ACCA de Saint Bonnet, exposent leurs demandes et attentes au Conseil Municipal, concernant un local mis à la disposition de l'Association par la commune.

Après avoir entendu leur exposé, Patrick FEDON propose un projet de mise en place de 2 containers à côté du Cimetière qui pourraient être mis à disposition de l'ACCA.

Les chasseurs ne semblent pas d'accord et proposent que la commune prenne en charge la réparation de la maison de l'Etang (toiture), et les membres de l'ACCA s'engageront à faire les autres travaux.

Après concertation, le Conseil est d'accord pour refaire la toiture de la Maison de l'Etang, l'Adjoint responsable des bâtiments est chargé de demander des devis.

Salle des Fêtes

À la suite du changement des dalles du plafond, il apparaît qu'il en manque plusieurs. Bernard GUSTAVE est chargé de faire le nécessaire pour solutionner ce problème.

Stéphanie LEMAITRE signale plusieurs cloques sous les fenêtres dans la salle, côté cantine.

Bernard GUSTAVE signale que vu le nombre de fientes d'oiseaux, qu'elles obstruent bien souvent les écoulements des tuiles et les gouttières, il serait nécessaire de faire un nettoyage de la toiture et de changer quelques tuiles fragilisées par ces déjections. Un devis est présenté, le Conseil ne le valide pas.

3 Lotissement Les Loges

Un devis est présenté pour l'étanchéité de la toiture d'un montant de 627€. Le devis de l'entreprise JMA est accepté.

Supérette – Installation climatisation réversible

Afin de réguler la température dans le local commercial sis au 19 rue de la Mairie, il est nécessaire d'installer une climatisation réversible. Plusieurs devis ont été présentés.

Le Conseil décide de retenir le devis de FJ2C d'un montant 5 006,60€TTC.

Marché Vert

Des devis sont présentés pour la réduction des 2 grandes portes en fer ainsi que le changement des fenêtres latérales.

Le Conseil Municipal souhaite que d'autres devis soient demandés.

Prolongation de la convention APC

Le Maire informe le Conseil du courrier de la Poste concernant la prolongation de 1 an de la durée de la convention, signée le 26 octobre 2014 conjointement entre la Poste et la commune.

Le Conseil est d'accord pour la prolongation de 1 an de la convention signée pour l'Agence Postale Communale en 2014.

Augmentation du tarif de repas de la cantine

Le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir l'augmentation du prix des repas à la cantine, vu l'augmentation du prix des denrées.

Le Conseil fixe à partir du 31 août 2023, le prix des repas servis au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

Prix du repas élève : 2,75€

Repas enseignant (équivalant à 2 repas élève) : 5,50€.

Demande de subvention exceptionnelle de l'APIC

Le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'APIC de Nieul le Virouil concernant la participation d'enfants de la commune à un séjour ALSH. Le Conseil après avoir étudié la demande, ne souhaite pas valider celle-ci.

Démission de Madame LAVAUD SAPIN

Le Maire fait part au Conseil du courrier de démission du Conseil Municipal de Madame SAPIN LAVAUD.

Questions diverses

Création d'une association

Le Conseil est informé que Marie BOSSIS souhaite créer une association de danse qui réunirait les parents et enfants.

Comité des fêtes

Un courrier d'Éric ANGIBAUD, Président du Comité des Fêtes est lu. Il précise l'avancée du projet Café Associatif, et demande la prise en charge par la commune des travaux nécessaires à la mise aux normes incendie et accessibilité par la commune. En effet, le coût des travaux est très élevé. Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir aux solutions possibles, avant de prendre une décision.

Réunion du 29 août 2023

Présents : Christiane BORLON (Qi Gong), Catherine ANGIBAUD (Idiot du Village), Marie BOSSIS (Danser et Grandir), Eric ANGIBAUD, Yohan GRANCHERE (Comité des Fêtes), Laurent NIVARD, Maire et Bernard GUSTAVE, Adjoint

Absentes excusées : Dominique GUSTAVE (Gym Volontaire), Lucette RIGOLOTT (Club de l'Amitié), Myriam FRADET (Le Pas de Danse) / Absent : Christian GOMEZ (West'uaire Country)

Qi Gong

Madame Christiane BORLON conserve les mêmes horaires : mercredi matin de 10h à 11h30 et mercredi soir de 19h à 20h30, à partir du 6 septembre 2023.

L'Idiot du Village

Madame Catherine ANGIBAUD : le jeudi soir de 20h à 22h, à partir du 7 septembre 2023. Réserve la Salle des Fêtes les 22 et 23 mars 2024.

Gym Volontaire

Courrier de Madame Dominique GUSTAVE : le mardi matin de 9h15 à 10h15 à partir du 5 septembre 2023 jusqu'au 25 juin 2024.

Club de l'Amitié

Courrier de Lucette RIGOLOTT : 4ème lundi après-midi de chaque mois et 2ème jeudi après-midi de chaque mois, au Marché Vert d'avril à octobre et à la Salle des Fêtes d'octobre à avril. Le repas annuel du Club de l'Amitié aura lieu le weekend le 22 octobre 2023.

Danser et Grandir

Madame Marie BOSSIS occupera la Salle des Fêtes le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 18h à 19h, date d'effet à définir.

Le Pas de Danse

Madame Myriam FRADET par contact téléphonique, conserve les horaires habituels : de 18h à 22h tous les vendredis soir, à partir du 1er septembre 2023.

Comité des Fêtes

Monsieur Eric ANGIBAUD réserve la Salle des Fêtes les weekends :

- * 4 et 5 novembre 2023,
- * 24 et 25 février 2024 (concours belote),
- * 30 et 31 mars 2024 (chasse aux œufs),
- * 10, 11 et 12 mai 2024 (fête foraine),
- * 2, 3 et 4 août 2024 (marche nocturne),
- * 10 octobre au 26 novembre 2024 (préparation et soirée cabaret)

Questions diverses

Il est décidé que si la Salle des Fêtes est occupée le jour de l'activité hebdomadaire de l'association, celle-ci s'effectuera au Marché Vert en fonction des disponibilités.

L'Adjoint en charge des Associations informe les associations qu'un mail du Téléthon Charente-Maritime est arrivé en Mairie et en fait sa lecture. L'objectif : aider les associations qui souhaitent mettre en place une activité pour le Téléthon 2023 qui se déroulera les 8 et 9 décembre prochain.

Réunion du 11 octobre 2023

Présents : 9 / Absents excusés : Stéphanie LEMAITRE - Myriam VALLEE - Patrick FEDON

Désignation agents recenseurs

Le Maire explique que le Conseil doit délibérer pour recruter les agents recenseurs.

Recensement du 9 janvier au 17 février 2024 en qualité d'agents recenseurs : Sonia MENARD et Annie GREZIL.

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 citées susvisées.

Les agents recenseurs percevront une rémunération de 1000€ par agent.

Modification des jours d'ouverture de l'APC

Le Maire rappelle les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale, et informe le Conseil de la

demande de Madame Annie GREZIL, chargée d'accueil de l'APC.

Le Conseil décide de modifier les jours d'ouverture de l'Agence Postale Communale à compter de décembre 2023 en ce sens :

- Lundi de 9h30 à 12h30
- Mardi de 9h30 à 12h30
- Mercredi de 9h30 à 12h30
- Jeudi de 9h30 à 12h30
- Vendredi de 9h30 à 12h30

Encaissement de chèques

GROUPAMA

Le Maire indique que GROUPAMA propose un remboursement de 100€ et qu'il est nécessaire de

prendre une délibération pour l'encaissement de ces sommes.

Dons Cantine

Le Maire informe le Conseil que des dons pour la cantine ont été faits pour un montant de 196,50€ et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'encaissement de ces sommes.

Panneaux photovoltaïques

Bernard GUSTAVE présente les devis pour l'onduleur des panneaux photovoltaïques qui est HS.

Le Conseil retient le devis de « Allez et Cie » pour un montant de 6 578,34€TTC et charge l'Adjoint de commander les travaux.

Poteaux incendie

Laurent NIVARD, travaillant pour l'entreprise SAUR, sort de la Salle et ne participera donc pas au vote.

Afin de se mettre en conformité avec le schéma communal de défense incendie, il est nécessaire de poser 2 poteaux incendie : un au lieu-dit « Le Pérat » et l'autre au lieu-dit « La Forêt », en remplacement des citernes enterrées pour un montant approximatif de 34 000€. Plusieurs devis ont été présentés.

Le Conseil décide de retenir les devis SAUR :

La Forêt	5 198,13€TTC
Le Pérat	5 782,51€TTC

MAM

Bernard GUSTAVE indique que le compteur électrique ayant été fermé par l'association Les Petits Pieds, l'état des lieux n'a pu être fait. Il faut que la commune ouvre le compteur afin de pouvoir faire celui-ci.

Le 3^{ème} Adjoint indique également que Madame Cécile DIOLE envisage de reprendre les locaux afin d'y installer une micro-crèche.

Cependant quelques travaux sont à prévoir au niveau du faitage du bâtiment.

Après avoir étudié les devis, le Conseil retient le devis de JMA Rénovation pour un montant de 1 885,40€TTC et charge l'Adjoint de commander les travaux.

Mairie

Il a été trouvé des termites dans la salle des mariages, ainsi que dans le couloir de la Mairie. Des devis ont été demandés, après les avoir étudiés, le Conseil retient le devis de SAPA pour un montant de 3 496,30€TTC pour l'installation de pièges, visites de contrôle, visites de surveillance pour deux ans.

Le Conseil charge le Maire de signer le contrat de traitement curatif des termites.

MSP

Nécessité d'acheter une armoire supplémentaire pour les kinés. Devis présenté 576,84€TTC auprès de Maticob. Le Conseil valide ce devis.

Il est proposé que la société Clean17 effectue deux passages annuels pour le nettoyage des vitres côtés intérieurs et extérieurs pour un montant total de 768€TTC. Ce montant sera rajouté aux charges annuelles des professionnels de santé. Les professionnels de santé seront informés de cette proposition.

Eglise

Nécessité de changer la porte de la Sacristie. Un devis est présenté de l'entreprise COTET pour un montant de 2 062,99 €TTC. Le Conseil accepte celui-ci.

Réunion du 6 novembre 2023

Présents : 12

Matériel

Bernard GUSTAVE informe le Conseil que la société REX-ROTARY ici présente a été invitée dans le cadre des prestations qu'elle exécute actuellement concernant la location et la maintenance des photocopieurs et ordinateurs. Elle est représentée par Messieurs Bernard PAIN et Tom RICHARD. A la suite des difficultés rencontrées avec le standard téléphonique et les coûts exponentiels qu'il engendre, il est demandé à celle-ci de faire un exposé et une proposition commerciale. Il est demandé à l'Adjoint en charge de ce dossier, de négocier cette proposition et d'en faire part au Conseil lors de la prochaine réunion.

Achat de matériel

Patrick FEDON va demander des devis pour une épareuse (broyeur au bout d'un bras).

Bernard GUSTAVE informe qu'à la suite de l'arrêt de fonctionnement de l'onduleur qui protège le service informatique de la Mairie, il est nécessaire de le remplacer. Il est présenté un devis de remplacement par Monsieur VARLOT pour la somme de 462,92€TTC.

Le conseil accepte le devis.

Mise en ligne appel d'offres

Laurent NIVARD explique qu'en l'absence de Valérie MERZERAUD, nous n'avons plus les capacités de pouvoir mettre en ligne l'appel d'offres concernant la réhabilitation des 4 logements. Il est présenté un devis reçu par OMNIS « Conseil Public », afin d'effectuer cette mission.

Le Conseil accepte le devis d'un montant de 444€TTC.

Employés communaux

Le Maire informe des horaires provisoires de la Mairie, dans le cadre de la réorganisation à la suite de l'absence pour maladie de Valérie MERZERAUD.

Lundi : de 9h15 à 12h30 / de 13h30 à 17h15

Mardi : *secrétariat fermé la matinée*/de 13h30 à 17h15

Mercredi : *secrétariat fermé toute la journée*

Jeudi : de 9h15 à 12h30 / de 13h30 à 17h15

Vendredi : de 9h15 à 12h30 / de 13h30 à 16h15

Joël DURAND, Agent technique demande le recyclage de l'habilitation électrique et du travail en hauteur.

Le Conseil accepte cette demande.

Recensement coordinatrice

Le Maire explique que vu la situation médicale de Valérie MERZERAUD, étant nommée coordinatrice, elle sera remplacée par Myriam VALLÉE, Conseillère et percevra 900€ comme prévu et indiqué sur l'ancienne délibération.

Défense incendie (bâches)

Le Maire informe le Conseil des devis reçu par l'entreprise SAS TP GOYON pour les bâches incendie.

Le Conseil Municipal après décision :

- accepte le devis à la Bonneterie pour 28 702,87€HT,
 - et reporte la décision concernant celle de Plissonneau.
- Cette intervention est subventionnée à 80%.

Bâtiments communaux

Le Maire fait un bilan financier sur le chapitre 011, article 615 :

Dépenses réalisées 105 000€

Reste des devis validés 19 000€.

Epicerie

Bernard GUSTAVE présente un devis pour l'isolation de la cuisine et porte devant le garage : 3 256,18€TTC.

Après explication le Conseil Municipal accepte le devis.

Eglise

Monsieur GUSTAVE informe qu'un contrat de maintenance pour la cloche de l'église avec l'entreprise MACÉ-ENTREPRISES pour une validité de 2 ans est nécessaire pour la somme de 140€HT.

Le Conseil accepte ce devis.

Questions diverses**Voirie**

Patrick FEDON informe qu'il fera de l'élagage avec les agents techniques de la commune.

Un trou est signalé devant chez Monsieur Alain OZANNE, sur la voirie.

Projet EPR2

Le Maire informe le Conseil de la possibilité d'implantation d'EPR2 à la Centrale du Blayais. Que ce projet est essentiel pour le territoire.

Le Conseil soutient ce projet, et accepte d'être présent sur la liste du manifeste qui sera remis le 22 novembre 2023 à La Ministre de la Transition Energétique, Madame Agnès PANNIER-RUNACHER.

Le Maire annonce qu'il fera partie de la délégation qui sera reçue par Mme La Ministre à son ministère boulevard Saint Germain à PARIS.

Embellissement du bourg

Le Maire informe que de la sauge sera plantée dans le massif devant la pharmacie.

Réunion du 4 décembre 2023

Présents : 12

Protection sociale complémentaire – CDG17

Laurent NIVARD informe le Conseil Municipal, que le Centre de Gestion a transmis plusieurs documents pour établir une convention de participation de prévoyance.

Le Conseil après explication, accepte et précise que cette délibération sera prise début 2024.

Modification du référent laïcité

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République (CRPR) a instauré, dans son article 3, la désignation de référents laïcité dans chaque administration, dans l'objectif d'accompagner la bonne application du principe laïcité et d'en assurer la promotion.

Après avoir entendu la lecture du courrier de Monsieur le Préfet, le Conseil délibère, et nomme Sonia MENARD.

Estivales 2024

Monsieur le Maire informe qu'une note explicative des Estivales 2024 est à remplir puis transmettre au CDCHS. La commune pose sa candidature pour un éventuel concert.

Employés communaux

Le Maire informe le Conseil que les montants pour percevoir le CIA en fin d'année par les employés, sont remis à jour. Le Conseil accepte cette décision.

Patrick FEDON informe le Conseil d'un devis pour les vêtements des employés techniques. Le montant du devis est de 1 264,66€TTC.

Le Conseil après délibération accepte le devis auprès de l'entreprise ACTUEL VET.

Bâtiments communaux

Laurent NIVARD informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter une entreprise pour la mission de Contrôle Technique et une entreprise

pour la mission de coordination SPS (Santé et de Protection de la Santé) de la future construction.

Après avoir étudié les propositions, le Conseil décide de retenir l'offre d'ALPES CONTROLE pour un montant de 3 940€HT pour le Contrôle Technique, et l'offre d'ALPES CONTROLE pour un montant de 3 380€HT pour le SPS.

Le Conseil charge le Maire ou ses Adjointes de signer la proposition et de prévoir la somme au Budget 2024.

Bernard GUSTAVE présente au Conseil le devis de l'entreprise Electricité du Sud-Ouest pour la VMC d'un logement situé au Lotissement des Loges pour un montant de 457,60€TTC. Ce devis est accepté.

L'Adjoint en charge des bâtiments informe qu'un devis pour l'isolation des chambres de la supérette, ainsi que le salon, est réalisé par ISOLA pour un montant de 1 489,27€TTC, subvention CEE de 817,80€. Une somme restante de 671,47€ sera à la charge de la Commune. Le Conseil accepte le devis

Monsieur Bernard GUSTAVE informe de la demande de Madame PARMENTIER (mandataire judiciaire) pour louer le 6A. Pour un loyer de 100€ + 35€ de charges par mois.

Le Conseil accepte cette candidature.

Téléphonie, ordinateurs et photocopieur

Monsieur Bernard GUSTAVE signale que le téléphone de la cantine ne fonctionne pas.

Monsieur COMPAIN doit faire passer un câble.

Le Conseil accepte la validation de ce devis de 863,58€TTC.

Il présente également au Conseil, suite à la dernière réunion avec REX-ROTARY pour la validation de la nouvelle installation informatique et téléphonique, ainsi que le renouvellement du photocopieur, le contrat de 2 697,23€ HT par trimestre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de ce contrat.

Cantine

Martine PREVAUD explique le projet de Monsieur Didier BERNARD, Président du SIVOS, et signale que nous recevons Monsieur Mickaël DOYEN, le vendredi 8 décembre avec Madame Stéphanie RIBOT. Afin d'échanger concernant l'organisation des repas de la cantine.

Demande de subventions

Monsieur Bernard GUSTAVE informe le Conseil d'une demande de subventions pour la course BORDEAUX-SAINTE.

Le Conseil accepte de verser la somme de 100€. Une demande de subvention pour l'association don d'organe est repoussée au budget 2024.

Questions diverses

Remboursement sinistre

Monsieur le Maire informe qu'un chèque de GROUPAMA a été reçu en Mairie pour les sinistres de la grêle en 2022. Le Conseil accepte l'encaissement du chèque de 20 740€.

Commission avec le monde agricole

Laurent NIVARD informe vouloir former une commission avec le monde agricole pour vérifier les cartes le mardi 11 décembre à 17h30.

Revente d'électricité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le courant est revendu à ENEDIS.

SIVOS

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de remplacer Madame Christiane SAPIN pour le SIVOS. Après délibération, le Conseil nomme Madame Catherine ANGIBAUD.

Vidéo-surveillance

Bernard GUSTAVE informe le Conseil de la validation de la vidéo-surveillance. Il est chargé de faire les panneaux nécessaires à sa réglementation.

Réunion du 21 décembre 2023

Présents : 9 / Absents excusés : Stéphanie LEMAITRE - Christophe MARCHAND - Aurélien MARCHAND

Délibération ENR (Énergies Renouvelables)

Le Maire présente au Conseil le logiciel qui permet d'activer les zones agricoles, ainsi que les zones constructibles ou d'expansions. Celles-ci sont analysées en concertation avec le Conseil.

Matériel

L'Adjoint en charge du matériel, présente les différents devis concernant l'achat pour le remplacement de l'épareuse.

Après délibération, le Conseil choisit le devis des établissements GUENON SAS pour un montant de 28 200€HT. L'ancienne sera reprise pour un montant de 5 500€.

Patrick FEDON se renseigne pour installer un siège pivotant dans le tracteur pour le confort de travail de l'employé.

Bâtiments communaux

L'Adjoint en charge des bâtiments, informe le Conseil que les panneaux obligatoires pour la présence de caméras au sein de la commune, sont en cours de pose à chaque entrée d'agglomération.

Il informe également que l'appel d'offres concernant la réhabilitation des logements locatifs est en ligne, et que la parution dans un journal officiel est réalisée.

Il y a une gouttière au-dessus de l'évier au Marché Vert, Bernard GUSTAVE est en charge de résoudre ce problème.

A la suite de l'allègement des règles mis en place par le nouveau RDDECI lié à la couverture des hydrants, il est nécessaire de faire refaire le schéma de défense incendie. Avant toute décision le Maire de par sa profession quitte la séance. Bernard Gustave présente la proposition faite par la SAUR pour un montant de 1200€. Après délibération, le Conseil valide cette proposition.

Questions diverses**Chiens errants**

Le Maire informe le Conseil, qu'à la suite d'un constat de divagation de 5 chiens à la tombée de la nuit, il a été demandé à l'association les Ames Equines d'intervenir pour la récupération des chiens, et de les transporter à la SPA de Saintes. Cela afin de prévenir d'un éventuel accident routier. La commune a pris en charge cette prestation pour un montant 217€.

Demande de congés

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de Lionel GODIE pour une prise de congé hors des périodes de vacances scolaires. Après délibération, le Conseil à l'unanimité n'accepte pas cette demande.

Vœux

Après concertation, les vœux auront lieu le samedi 13 janvier à 17h30.

A la suite un repas sera pris en commun au restaurant Le Vitrezay, auquel les employés communaux seront invités à participer.



Cantine Noël 2023

Informations Communales

Permanences Maire et Adjoint

Laurent NIVARD, Maire

06.63.03.83.04

Sur rendez-vous

Martine PREVAUD, 1^{ère} Adjointe

06.13.69.04.17

Patrick FEDON, 2^{ème} Adjoint

06.73.73.57.96

Bernard GUSTAVE, 3^{ème} Adjoint

06.7.33.47.86

Permanence sur rendez-vous

Horaires d'ouverture

Mairie : 05.46.86.01.59

Lundi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Mardi	<i>Fermée au public</i>	13 h 30 à 17 h 15
Mercredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Judi	9 h 15 à 12 h 30	<i>Fermée au public</i>
Vendredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 16 h 15

Pour les dossiers d'aide sociale, d'urbanisme et cimetière, prendre rendez-vous.

Sapins de Noël

La Municipalité remercie les Pépinières BUGNON qui offrent généreusement chaque année le sapin monté sur la place de la Salle des Fêtes.

Agence Postale Communale

18 rue de la Mairie à Saint Bonnet sur Gironde

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Les sacs jaunes sont à votre disposition à l'APC.



Nouveaux arrivants

Nous demandons aux **nouveaux arrivants** de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Nous avons besoin de **vos coordonnées administratives** surtout lorsqu'il y a des enfants, pour les **prévisions d'effectifs scolaires, mais aussi pour le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales, etc...**

Merci pour votre compréhension.

Location de salles communales

Vous devez vous adresser au secrétariat de la Mairie. Les modalités du contrat de location et les tarifs vous seront communiqués lors de votre réservation. **La réservation ne sera effective que lorsque la caution sera déposée au Secrétariat de Mairie.** Des chèques de paiement ainsi que l'attestation de votre assurance responsabilité civile devront être fournis.

Nous rappelons aux utilisateurs que les salles doivent être laissées propres (balayées, carrelages lavés), les équipements nettoyés (gazinière, chambres froides, WC, tables, chaises...).

État Civil

Bienvenue aux Bébés

AZEVEDO SA Rafael, né le 20 avril 2023 à BLAYE

DA SILVA CANTO Rose Eva Ruby, née le 22 août 2023 à CHATEAUBERNARD

DESIRE Gabriel, Nicolas, né le 4 octobre 2023 à BLAYE

FOURMANN Sweyven, né le 6 novembre 2023 à BLAYE

JACQ Emma, Isabelle, Sylvie, née le 12 novembre 2023 à BLAYE

MORTE Elyhaz, Maness, Stéphane, né le 20 juin 2023 à BLAYE

POLI Camille, Pierre, né le 15 janvier 2023 à SAINTES

UZEREAU Alma, Patricia, Sandrine-Bernadette, née le 9 avril 2023 à BLAYE

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Ils nous ont quittés

Le 1 ^{er} janvier 2023	BLANCHARD Pierre Maurice
Le 15 janvier 2023	JOUBERT Roland
Le 18 janvier 2023	PIGEAT Catherine Elisabeth
Le 21 janvier 2023	MICHENAUD Nicole Suzanne
Le 1 ^{er} février 2023	BROCHON Thérèse Louise
Le 22 mars 2023	OLTRAMARE MOINDRON veuve MEUGNIOT Claude Marguerite Marie
Le 25 mars 2023	DUBAQUIER veuve THENADEY Annette
Le 10 avril 2023	CAILLERET veuve MAZADE Jacqueline Marie Madeleine
Le 30 avril 2023	GALLOT Robert
Le 9 mai 2023	LHEMANN Guy
Le 12 juin 2023	HORAUD Dany
Le 13 juin 2023	STERNOWSKI Stéphane Pierre
Le 22 juin 2023	BALLANGER Robert
Le 10 juillet 2023	FEREZ Arthur Eugène François
Le 3 août 2023	MAURICE veuve POURTEAU Jacqueline Paule
Le 5 août 2023	BARBET Dominique Claude
Le 17 août 2023	THEVENIN épouse CLEMENT Pierrette Marcelle
Le 24 août 2023	GRUELLES Jean
Le 29 août 2023	LEFEBVRE André Jean
Le 6 septembre 2023	HUMBERT Jean-Claude Yvon André
Le 17 septembre 2023	RIVIERE André Robert
Le 22 septembre 2023	SUSINI veuve PARIOLLEAU Raymonde Cécile Lucienne
Le 3 octobre 2023	COURAU Odile Marie Brigitte
Le 24 octobre 2023	BERNON Louis
Le 28 octobre 2023	MALOMPRES veuve BRONEC Marie-Thérèse
Le 5 novembre 2023	GARAUD épouse BENOIT Joëlle Anne-Marie
Le 14 novembre 2023	BASCLE Gilbert André
Le 14 novembre 2023	DAVID épouse BASCLE Jeanne Marie Lucette
Le 17 novembre 2023	ASSAILLY veuve Le BOULCH Liliane Andrée
Le 8 décembre 2023	DUBROUS veuve PERAUD Danielle Lilianne
Le 17 décembre 2023	GABIOU veuve LEBOT Hélène

Obsèques religieuses

Secrétariat de la Paroisse 05.46.49.61.63 / Puis si besoin, Claude ROUGÉ 05.46.86.04.53

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunts

Des nouvelles des écoliers de Saint Bonnet sur Gironde

Début 2023, l'école comptait 62 élèves répartis sur 3 classes à double niveau, du CP au CM2.

L'équipe enseignante n'a pas changé et les maîtresses, Mmes Huguet (directrice), Lardière et Vigier, sont toujours aussi motivées pour proposer des projets à leurs élèves.

Voici un résumé des activités et projets scolaires proposés aux élèves de St Bonnet :

Projet musique : Découverte d'instruments de musique en partenariat avec l'Ecole des Arts de Haute Saintonge. Pour finaliser ce projet, tous les élèves ont assisté à un **concert pédagogique (06/01/23)** de l'Ecole des Arts, au centre des congrès à Jonzac.



Concert de percussions (23/06/23) auquel les élèves de CP-CE1 ont assisté, dans le petit théâtre de Jonzac. Grâce aux élèves percussionnistes de l'Ecole des Arts, les enfants ont pu découvrir des œuvres originales, des musiques de film et de variété mais aussi revoir les instruments de musique étudiés auparavant et visiter un lieu souvent peu connu des plus jeunes.

Cross sportif (02/02/23) organisé par les enseignantes, mélangeant des activités variées : course, saut, slalom, équilibre. Les élèves ont réalisé de beaux efforts et ont été félicités par les maîtresses avec la remise d'un diplôme.

Carnaval des écoles (24/02/23) : Cette année, les deux écoles se sont réunies à Saint Bonnet pour fêter le carnaval ensemble. Malgré une météo peu clémente, les enfants ont défilé en musique dans le bourg du village avec les familles venues les accompagner. Comme le veut la tradition, « Monsieur Carnaval », fabriqué par l'APE de l'Estuaire et peint par des enfants de St Bonnet, a mené le cortège pour finir brûlé.



Festival du court-métrage (17/03/23) : Les élèves ont visionné 45 min. de courts-métrages sur le thème de la poésie, proposés gratuitement par l'association « L'idiot du village », dans la salle des fêtes de St Bonnet.

Chasse aux œufs (07/04/23) : C'était une première pour les élèves de St Bonnet. Nous remercions l'équipe de l'APE qui a offert à chaque enfant un sachet d'œufs.



Jardinage à l'école : Mme Huguet et ses élèves ont commencé le projet de végétalisation d'une partie du mur des toilettes. Nous remercions M. Michaud, parent d'élève, pour le don de matériel

et plants et Lionel Godié pour la fabrication et l'installation des bacs. Début mai, les enfants ont pu planter des fleurs, tomates, plantes aromatiques, fraisiers et semer quelques graines de radis et carottes...

Activités nautiques et aquatiques (de mai à juillet 2023) :

Les élèves de CE2 ont découvert la voile à Port Maubert lors de 4 journées (juin) durant lesquelles ils ont pratiqué la navigation sur des optimists et se sont essayés aux nœuds marins.

Natation : Les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont réalisé 10 séances de piscine à Mirambeau.

Voyage de fin d'année à l'abbaye de Fontduce (05/06/23) Les enfants ont pu découvrir le patrimoine culturel qu'est l'abbaye grâce à un jeu de piste pour les plus jeunes et un cluedo pour les plus grands. Les élèves ont pratiqué l'activité **accrobranche** sur des parcours progressifs pour que chacun puisse profiter de l'activité.



Fête des écoles puis kermesse avec tous les élèves du RPI

Pour clôturer l'année scolaire 2022/2023, les élèves du RPI étaient réunis dans la cour de l'école de St Bonnet pour présenter des chants et danses. Après le spectacle, les enfants ont pu profiter des jeux de la kermesse organisée par l'équipe pédagogique et l'APE de l'Estuaire, qui avait aussi prévu un repas.

Rentrée scolaire 2023 : 58 élèves du CP au CM2 ont repris le chemin de l'école en musique. Et on continue à proposer des projets culturels et sportifs (année olympique oblige !).

Canoë-Kayak (octobre 2023) : Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont découvert la pratique du canoë et du kayak sur la Seugne à Jonzac. Déjà initiés à la voile, la navigation sur ces embarcations n'a pas toujours été facile mais tous ont passé une belle semaine, avec un temps magnifique !





Projet chorale : Les élèves de l'école bénéficient d'une intervenante chant/chorale de l'Ecole des Arts de Haute Saintonge. 12 séances sont prévues tous les 15 jours pour aider les élèves à finaliser le spectacle de fin d'année 2023 dont le thème sera Voyage dans le temps. Vous êtes invités à venir écouter les enfants.

Sentier des arts (16/11/23) : Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont découvert cette année encore, quelques œuvres de Street' Art et des sculptures à Cozes.



Une année 2023 bien remplie !

Tous les élèves de St Bonnet et l'équipe enseignante vous souhaitent leurs

Meilleurs vœux pour l'année 2024 !!



Les animations à la résidence Le Jardin des Loges

Les différentes activités proposées sont conçues par Cathy, l'animatrice, les AMP et l'équipe paramédicale pour l'Unité protégée, avec plusieurs objectifs :

- **Créer du lien social** entre les résidents et avec les équipes,
- **Stimuler les capacités** de chacun et **prévenir la perte d'autonomie**,
- **Offrir du bien-être** et un mode de vie qui a du sens pour les résidents,
- **Favoriser les liens** avec l'extérieur et la famille.

Les animations sont adaptées aux capacités et envies des résidents. Chacun doit pouvoir participer, pour profiter aussi bien du caractère social que ludique de l'animation, sans être bridé par son état de santé. L'activité au jardin des loges fait partie intégrante du projet d'établissement.

Les animations pour personnes âgées peuvent prendre des formes variées avec **des ateliers autour des sens, de la mémoire, de l'expression, des capacités physiques**, mais peuvent aussi prendre la forme de sorties ou d'événements. Des visites, des spectacles, des animations artistiques permettent d'apporter du dynamisme au quotidien de l'établissement. De même des **sorties inter-résidences, à la base de loisirs, ou des balades** permettent aux résidents de garder un lien avec l'extérieur de l'établissement et de rester intégrés à la vie de la commune.

Exemples d'animations en Ehpad :

Les activités physiques
Les activités cognitives
Les activités divertissantes
Les activités socio-culturelles
Les activités manuelles
Les activités comme à la maison
Les activités sensorielles
Les activités socio-esthétiques
Les activités thérapeutiques
Les activités extérieures
Les activités évènementielles
Les activités intergénérationnelles

Activités physiques et motrices



Activités intergénérationnelles



Activités cognitives



Activités divertissantes



Activités évènementielles



Activités socio-culturelles



Activités manuelles



Activités comme à la maison



Activités sensorielles



Activités thérapeutiques



Recensement de la population 2024

Cette année, Saint-Bonnet-Sur-Gironde réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du Jeudi 18 Janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le Samedi 17 Février 2024 ?
Contactez la mairie : 05 46 86 01 59

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Identifier les besoins de la population (logements, écoles,,)

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



Recensement de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

© Insee 2023

The poster features a stylized illustration of a town with houses, a church, a school, and a bus, set against a background of rolling hills and a sun. The text is in a clean, sans-serif font.

Les bonnes règles de fonctionnement

LES BONNES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les encombrants (meubles, électroménager...) et grands cartons

doivent être déposés en déchèterie et non positionnés à côté des bacs. Ils ne seront pas collectés par le prestataire et malheureusement restent à la charge du personnel communal qui a d'autres tâches à effectuer.

Dans les centres-bourgs, les sacs de déchets ne doivent pas être déposés en dehors des jours de collecte ou la veille pour les collectes matinales.

N'oubliez pas de consulter votre calendrier de collecte et le guide du tri sur le site internet de la CDCHS

www.haute-saintonge.org/dechets/les-collectes

PanneauPocket

L'actualité de votre commune
en temps réel et en 3 clics !



1 Téléchargez
l'application
"PanneauPocket"

2 Recherchez votre
commune

3 Cliquez sur le ❤️
pour l'ajouter à vos
favoris et recevoir
les notifications

Gratuit, sans création de compte,
sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette
et ordinateur app.panneaupocket.com

M. PÉREZ JONIN SUR LE JOUE MIBSOLA - © PANNEAUPOCKET 2021

Coin des Associations

Club de l'Amitié



Vieillir fait partie de la vie, c'est une étape inévitable. Mais comment vieillir sans devenir vieux ? Pour la majorité des aînés la recette n'a rien de mystérieux : avoir des projets, bouger régulièrement, bien se nourrir, pratiquer un passe-temps, maintenir une vie sociale active et garder un état d'esprit positif.

Le Club de l'Amitié peut vous aider à mettre en pratique ces bonnes intentions les 4èmes lundis et les 2èmes jeudis de chaque mois au Marché Vert.

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale le lundi 22 janvier 2024 à 14 heures à la Salle des Fêtes. Comptant sur votre présence.

Le Club de l'Amitié vous présente ses vœux pour l'année 2024, que celle-ci vous apporte joies, bonheur et prospérité.



**Présidente,
Lucette RIGOLOT**

Les Pêcheurs au Carrelet

La pêche au carrelet est une pratique très ancienne dont on trouve trace dans la première édition du « Dictionnaire de l'Académie Française » datant de 1694 ainsi que dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert de 1751. C'est une tradition mais aussi peu destructrice de la ressource car elle se pratique sans appât au passage du poisson lorsqu'on relève le filet. Elle est aussi très réglementée et aujourd'hui la pêche de certains poissons est interdite. Dernièrement une directive Européenne interdit la pêche de l'anguille jaune en zone maritime comme l'estuaire de la Gironde. Une découverte de cette pêche peut se faire au « carrelet pédagogique » du pôle nature de Vitrezay.

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 6 avril à partir de 14h à la salle du Marché Vert de Saint Bonnet. Une chercheuse d'un institut scientifique viendra faire le point sur l'expérience de réintroduction de l'esturgeon sauvage dans l'estuaire. Si ce thème vous intéresse nous serons heureux de vous accueillir.

Bonne année 2024.



Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde

06.12.58.56.06

carrelets-estuaire-gironde@laposte.net

www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr

**Le Président de l'A.P.C.E.G.
Serge CARRERE**

Gymnastique Volontaire

La gymnastique volontaire toujours motivée.

Les adhérentes ont repris leurs activités début Septembre 2023, après une année 2022 très instance.

Toutes et tous attendaient avec impatience la reprise des activités du mardi matin de 9h15 à 10h15 avec LUDOVIC, notre jeune prof, très attentif à nos corps de moins en moins jeunes.

Comme par le passé, les cours sont dispensés à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet.

Toutes celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, n'hésitez pas, surtout cela fait du bien de se retrouver tous les mardis matins. Nous vous proposons une ou deux séances gratuites afin de voir si cela vous convient.

Saison 2023/2024 nous sommes 22 adhérentes et il y a toujours de la place pour qui veut nous rejoindre, n'hésitez pas à nous appeler nous serons ravies de vous renseigner.

L'Association Gymnastique Volontaire vous présente ses vœux pour l'Année 2024, qu'elle vous apporte joies, bonheur et santé.

Prenez contact avec : la Présidente, Dominique GUSTAVE : 06 18 08 81 15
la Secrétaire : Danièle AUGUSTE : 06 78 33 05 12
la Trésorière : Ghislaine JOSLIN : 06 85 29 61 93



West'uaire Country Dance

L'association qui existe depuis maintenant 2012, a pour but de faire connaître la danse country sur des musiques issues de la country, mais aussi sur des musiques actuelles (new country).

Les cours sont dispensés tous les mardis soirs à la Salle des Fêtes.

Il y a 2 niveaux d'apprentissage : de 19h15 à 20h15 et de 20h30 à 21h30 pour les danseurs.

Vous pouvez venir participer ou regarder ce qu'est la country en écoutant des musiques très variées sur des rythmes de valse, polka rumba, cha cha, etc...



La danse country est avant tout une activité de divertissement, de loisir et de détente dans la bonne humeur et convivialité, de respect et de mixité d'âge (à partir de 8 ans jusqu'à...) et aussi de différents milieux socio-culturels. Elle se pratique seule ou en partenaire, mais chacun participe à l'harmonie de l'ensemble en osmose avec les autres.

Alors n'hésitez pas à venir nous voir, pour regarder ou essayer ce sera avec plaisir que notre animateur vous fera connaître et pourquoi pas aimer la country par sa gentillesse et sa disponibilité.

Renseignez-vous au 06.34.96.43.77 ou 06.70.37.31 40

ou sur notre site: <http://www.Westuaire-country-dance.org>

Association West'uaire Country Dance

1 rue de la Mairie 17150 ST BONNET SUR GIRONDE

Le Président, Christian GOMEZ

Le Pas de Danse

Le Pas De Danse



**Le Rock, la salsa, le chacha, le tango, la valse, la samba,
le quick step, le madison etc...**

Nous sommes tous les vendredis soirs à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet dès 18h.
À 19h, nous avons le cours collectif niveau débutant (pour ceux qui partent de zéro et qui veulent découvrir les bases des danses les plus connues), et à partir de 20h, nous avons le niveau intermédiaire (pour ceux qui ont déjà au moins 1 ou 2 ans de pratique).

Bien sûr, vous pouvez venir nous voir quand vous voulez pour vous donner une idée.
Attention, vous pourriez aimer dès le 1^{er} cours !!!
Nous organisons également 10 stages dans l'année avec, à chaque fois, un cours sur une danse choisie (ex : le 2 décembre : kizomba, le 20 janvier : tango, le 10 février : valse lente, le 6 avril : rock'n'roll, etc...), puis nous mangeons ensemble (auberge espagnole) et enchaînons sur la soirée dansante pour mettre en pratique et s'amuser. Ces soirées sont ouvertes à tous et très conviviales.

Bien sûr, pour plus d'informations, vous pouvez contacter un membre du bureau :

**Dany au 06.32.16.96.57, Michel au 06.81.18.00.05
Myriam au 06.08.93.83.65 ou au 05.46.70.40.74**

Nous en profitons aussi pour remercier la municipalité qui nous prête gratuitement la salle et qui permet aux diverses associations de pouvoir exister.

ACCA de Saint Bonnet

La prochaine assemblée générale aura lieu le 1^{er} Juin 2024.

Lors de la dernière assemblée générale du 24 Juin 2023, le vote pour le renouvellement dans son intégralité du conseil d'administration a eu lieu.

A l'issue de ce vote, le 26 juin 2023 les membres du nouveau conseil d'administration se sont réunis et ont désigné un nouveau bureau.

Composition du nouveau bureau : Président : COULON Alexis, Vice-Président : ROY Emeric, Trésorier : DEPESTEL Jacques, Trésorier Adjoint : RIVIERE Mickael, Secrétaire : DEGERT Bernard, Secrétaire Adjoint ; MENARD Cédric, Administrateurs : MARCHAND Patrice, PERDRIAUD Emilien, et FONTAINE Kévin.

Lors de cette dernière assemblée générale étaient présents 48 membres, M. NIVARD Maire de St Bonnet et M. BOUYER Président de la FDC 17, étaient également présents suite à notre invitation.

L'ACCA remercie la municipalité de nous avoir temporairement octroyé un local, qui va nous permettre de traiter et de conserver la venaison issue des plans de chasse.

Il nous a été attribués 41 bracelets de sanglier, 30 bracelets de chevreuil, 3 bracelets de biche. Lâchers de faisans et perdrix : 470 pièces.

Un premier bilan des plans de chasse au 30/11/2023 : 12 sangliers et 4 chevreuils prélevés.

Destruction ESOD au tir : 28 corbeaux. Destruction ESOD par deux piégeurs agréés (à la cage) : 78 ragondins.

L'ACCA organise cette saison trois chasses à courre : au lièvre le 11/11/2023, au sanglier le 25/11/2023, au chevreuil le 09/12/2023.



**Le Président,
Alexis COULON**

Association Pétanque

Je tiens surtout à remercier les bénévoles pour l'aide pendant les concours et le nettoyage du terrain qui est toujours impeccable pour recevoir les joueurs des communes avoisinantes.
A ce jour nous ne pouvons préciser les dates des concours de pétanque à venir et autres animations que nous pourrions avoir.

Nous souhaitons à tous les lecteurs une très belle année 2024.

**Le Président,
Bernard SANCHEZ**

L'association Santé et Qi Gong

L'Association Santé et Qi Gong a été créée le 18 septembre 2015.

Son enseignante, Christiane Borlon, kinésithérapeute et praticienne en soins énergétiques chinois, entamera donc sa 10ème année et dernière année pour la saison 2024/2025.

Le Qi Gong en quelques mots :

Le Qi Gong est une gymnastique énergétique chinoise plusieurs fois millénaires.

Le Qi Gong n'est pas qu'une simple gymnastique. Il est aussi l'art d'entretenir et de nourrir la Vie tel que l'enseigne les philosophies chinoises taoïste, bouddhiste, confucianiste ainsi que la Médecine Traditionnelle Chinoise dont il est l'un des outils.

L'Association Santé et Qi Gong remercie tous les membres et adhérents qui ont participé aux cours de Qi Gong durant toutes ces années. Qu'ils aient été persévérants ou non, ils ont permis à l'Association d'exister et au Qi Gong d'Être.

Durant toutes ces années, ces pratiquants on peut découvrir cet art énergétique chinois, permettant ainsi d'ouvrir une fenêtre sur une autre vision de la Santé.

L'Association Santé et Qi Gong tient également à remercier la Mairie de Saint Bonnet pour lui avoir ouvert ses portes gracieusement, ainsi que tout le personnel municipal toujours très gentil et serviable.

L'Association Santé et Qi Gong proposera deux Journées Portes Ouvertes et découvertes en 2024 :
le samedi 8 juin de 10h00 à 11h30 et le samedi 7 septembre de 10h à 11h30.

Durant ces deux journées, une démonstration de Qi Gong sera proposée par les adhérents actuels : la technique du « Daoyin Yangsheng Gong Shi Er Fa ».

Et, dans un deuxième temps, l'enseignante vous partagera un extrait de la technique qui sera pratiquée pour cette 10ème et dernière année : « l'Art Taoïste de Longévité ».

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter l'Association Santé et Qi Gong.

Adresse mail : santeetqigong@gmail.com

Téléphone : 06.83.89.69.25

Au plaisir de vous rencontrer



**La Présidente,
Christiane BORLON**

Comité des Fêtes

Bonnétis bonjour,

C'est avec plaisir que notre équipe vous a proposé les quelques manifestations de cette année fort bouleversée. Tout d'abord nous avons dû annuler la soirée belote de février parce qu'il y avait trop de concours ce jour-là, et plus tard avec la sortie en bus au Cabaret équestre Zagal du 25 mars, nous nous sommes retrouvés regroupés en 2 malheureuses voitures pour savourer ce très beau spectacle !

Pour le premier avril, les enfants avec leurs parents ont couru pour chasser les œufs, et dans la soirée nous avons partagées une délicieuse omelette avec des authentiques œufs de différents jardins de Saint Bonnet qui nous avaient été très gentiment donnés.

Le 15 et 14 mai, coup dur ! Par solidarité suite au décès dans la nuit à Saint Bonnet de M. Guy Hermann, une personnalité appréciée qui venait avec son stand depuis de nombreuses années, les forains ont décidé de ne pas ouvrir leurs stands et de partir. Nous vous avons proposé malgré cela des jeux, dont un très amusant "Archery Games" pour remplacer la course de tracteurs tondeuses que nous avons arrêtée (trop de règlements administratifs et sécuritaires), suivi par les majorettes et sous la pluie un magnifique feu d'artifices offert par la commune.

Le 5 août, il y avait bien sûr la traditionnelle marche nocturne, suivie par un délicieux repas préparé par nos soins et bien sûr la complicité de Muriel et Bernard et en plus, exceptionnellement, nous avons la formidable chance d'être accompagnés d'un groupe de musiciens survoltés ; les "FUNK HEAT", amicalement offert par Kamel, ses amis musiciens aux commandes avec au menu de la SOUL/FUNK/DISCO, etc... EXTRA !

La brocante du 10 septembre a été annulée parce que nous n'étions pas assez pour tenir les stands.

Et pour finir en beauté nous avons dû annuler sur recommandation de la préfecture, la soirée années 80 du 4 novembre à cause de la tempête !

Donc cette année nous avons comme ambition de remonter la pente !

Avec dans les cartons :

- le 27 ou 28 janvier : soirée Casino ou jeux d'intérieurs (en bois, pétanque, jeux vidéo) à la Salle des Fêtes
- le 24 février : concours de belote
- le 30 mars : chasse aux œufs, peut-être dans la cours de l'école, puis repas omelette
- en avril ou juillet : sortie bowling à Meschers ou à Saintes
- 10 au 15 mai : fêtes foraine, vélos fleuris, feu d'artifices, archery game etc....
- le 29 juin : soirée entrée gratuite années 80 (animé par Totek)
- le 3 août : la désormais classique marche nocturne
- le 15 septembre : brocante, buvette, frites
- les 22/23/24 novembre pour clore en beauté l'année : la soirée Cabaret avec de nombreux Bonnétis participants !

Je tiens particulièrement à remercier la quinzaine membres du comité des fêtes, avec les personnes extérieures sur qui nous comptons occasionnellement pour leur dévouement, la patience envers moi, leur bonne humeur, bref, je les adore !

Bien sûr je n'oublie pas la mairie, son personnel sans qui rien ne serait possible !

Le comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter la meilleure année 2024.

**Le Président,
Eric ANGIBAUD**

L'Idiot du Village

Et une année de plus pour l'association de L'Idiot Du Village !

Cette association crée le 12 juin 2012, a pour activité principale une chorale qui compte cette année encore pas moins d'une trentaine d'adhérents sous la direction de notre cheffe de chœur Lisa DELPRAT, et qui se réunit chaque jeudi de 20h à 22h à la Salle des Fêtes de St Bonnet (hors vacances scolaires).

L'association organise également chaque année « La Fête Du Court Métrage » qui est un événement national. Il s'agit pour nous de vous convier à une soirée de projection de courts-métrages sur grand écran dans une ambiance conviviale avec si vous le souhaitez une formule repas. La projection est gratuite, la formule repas comprenant un plat chaud et une boisson est à 10 euros. La dernière édition de cet événement a rassemblé presque une centaine d'entre vous pour une belle soirée.

La Fête du Court Métrage cette année aura lieu le samedi 23 mars 2024 à 19h à la Salle des Fêtes de St Bonnet, une projection avec un programme spécial sera organisée pour les élèves de l'école le vendredi 22 mars 2024 après midi.

Nous avons aussi présenté un concert le 3 juin 2023, de notre chorale ou nous avons invité en 1ère partie un orchestre à plectre dirigé par Elizabeth Perret.

Nous avons également chanté pour les résidents des deux maisons de retraite de St Bonnet et de St Sorlin, chose que nous referons en 2024.

Pour la chorale, Lisa Delprat nous emmène dans un projet en commun avec deux autres chœurs de la région afin de vous concocter un concert en fin de saison à St Bonnet ainsi que dans les deux communes des autres chorales.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements au 06.71.91.53.49.

**Le Président,
H. FULGENCE**

Danser et Grandir

Nouvelle association à Saint Bonnet sur Gironde.

Les 1ers et 3èmes lundis du mois, Marie propose des ateliers Danse Parent/Enfant (dès 3 ans) à la Salle des Fêtes de 18h à 19h.

Ces ateliers sont l'occasion de partager un moment privilégié avec son enfant, son parent, autour de la danse... ou plutôt de toutes formes de danse tant que l'on s'y amuse et que l'on s'y rencontre. Les exercices sont ludiques, parfois physiques, toujours en musique et avec le sourire !

N'hésitez pas à contacter Marie au 06.32.41.39.62.

**Art-thérapeute spécialisée en arts corporels,
Marie BOSSIS**

Les Âmes Équines

Au milieu des vignobles de Saint Bonnet sur Gironde, vous pouvez croiser des chevaux qui broutent paisiblement dans de grandes pâtures. Cette image idyllique est le reflet d'un combat de tous les jours, mené par Caroline Bertrand, la Présidente et fondatrice de l'association les Ames Equines. Cette association de loi 1901 se bat pour faire vivre depuis le 06/08/2021 et se donne pour mission la protection des équidés et animaux de ferme. Avec l'aide des services de gendarmerie, l'association met en œuvre la saisie d'animaux en situations de négligence et de maltraitance et accueille les animaux qui lui sont abandonnés par leurs anciens propriétaires.

Avec l'aide de quelques bénévoles, les animaux sont ensuite remis en état (soins vétérinaires, pansage, vaccination, stérilisation, déparasitage), mis en règle (identification) puis proposés à l'adoption si leur état de santé le permet. Ainsi, chevaux, poneys, ânes, chèvres, moutons, cochons, lapins, poules, canards et oies, retrouvent une vie paisible amplement méritée suite à des années de mauvais traitement.

En 2023, de nombreux partenariats ont vu le jour avec des établissements pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap ou de fragilité psychologique et/ou sociale. Les bénéficiaires de ces établissements peuvent profiter de temps de médiation animale, encadrés par leurs accompagnants et des bénévoles de l'association.

L'association vit grâce aux adhésions, aux dons et aux subventions qu'elle reçoit et qui lui permettent de mettre en œuvre ces sauvetages, souvent très onéreux.

**La Présidente,
Caroline BERTRAND**



APE de l'ESTUAIRE

(Association des Parents d'élèves de l'Estuaire)

L'APE de l'Estuaire a effectué plusieurs ventes de Madeleines Bijou sur l'année 2023, qui ont toutes été un succès. Une prochaine vente aura lieu mi-janvier 2024.

Nous avons organisé un **loto le 3 mars 2023 à Saint Bonnet sur Gironde** qui a été une grande réussite, la salle était pleine. Avec des lots offerts par les commerçants des alentours.

Pour pâques nous avons offert des pochons à chaque enfant dans nos deux écoles, qu'ils sont allés chercher dans la cour.

Notre kermesse a eu lieu à Saint Bonnet sur Gironde le 30 juin 2023, en collaboration avec les maîtresses des deux écoles. Une belle fin après-midi avec le spectacle des enfants poursuivi par différents jeux. La kermesse s'est terminée tard dans la soirée. Une kermesse appréciée de tous qui a clos la fin d'année scolaire.

Une Bourse aux Vêtements, jouets et puériculture le 12 novembre 2023 à Saint Georges des Agoûts, une salle pleine, nous avons dû installer un Tivoli sur le côté de celle-ci afin d'accueillir un maximum de monde et d'installer des tables pour la restauration qui était prévue sur place, le tout a été apprécié de tous.

Un marché de Noël le dimanche 10 décembre à Semoussac. La salle était pleine et les tivolis, nous avons les exposants, ainsi que le père Noël avec la photographe et la maquilleuse. Les parents, familles et les enfants ont pu se réchauffer avec des boissons chaudes sans oublier de déguster les gourmandises fabriquées et servies par nos bénévoles, des huîtres ont aussi été mises à la vente pour vos papilles. En amont une vente de sapins de Noël avait été faite et les parents ont pu les récupérer lors de cette journée. Le Père Noël nous a rendu visite deux fois dans la journée afin que chaque enfant puisse immortaliser ce moment avec lui dans un traîneau. Les enfants ont pu également faire plusieurs activités.

L'APE de l'estuaire vous remercie tous pour votre présence et soutien à nos côtés, grâce aux réussites de toutes nos manifestations, nous allons pouvoir faire un don dans chaque école mais pas que, nous allons également participer au voyage scolaire qui est prévu en avril 2024. Ce don permet de baisser la part des familles pour chaque enfant du CP au CM2.

Nous remercions les communes du RPI de nous soutenir logistiquement, de nous donner des conseils, d'être à notre écoute.

Et bien sûr Merci aux bénévoles, sans eux rien ne serait possible.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses lors de nos prochaines manifestations.



Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Bureau de l'APE de l'ESTUAIRE

Numéros d'appels d'urgences

- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 18** Pompiers
- 112** Numéro d'urgence européen
- 114** Numéro d'urgence pour les personnes déficientes auditives (par fax)
- 115** Urgences sociales
- 116 000** Enfants disparus
- 116 111** Enfance en danger
- 116 117** Permanence des soins ambulatoires
- 119** Enfance maltraitée
- 191** Sauvetage aéronautique
- 196** Sauvetage maritime
- 197** Alerte attentat – Alerte enlèvement
- 06.56.96.40.80** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux

Praticiens

Médecin Généraliste	<i>Guillaume MAGNAN</i>	05.46.86.01.44
Infirmiers	<i>Jacqueline GERBAUD</i>	06.75.19.30.09
	<i>François MALGOUYRES</i>	06.31.68.30.14
Chirurgien Dentiste	<i>Amandine CHAUMONT</i>	05.46.86.73.47
Kinésithérapeutes	<i>Kamel AMROUCHE</i>	05.46.70.39.26
	<i>Marine BÉGAUD</i>	
	<i>Victoire DE LEISSEGUES</i>	
Masseur kinésithérapeute	<i>Sophie LECAPLAIN (à domicile)</i>	07.85.40.23.20
Ostéopathe	<i>Paul VIVES</i>	07.73.60.01.28
Sage-Femme	<i>Justine LA HEZTUSAN</i>	06.59.61.08.46
Réflexologue	<i>Sabine THOMAS</i>	06.22.16.43.41
Psychologue	<i>Ysoline FOUGERAY</i>	06.65.40.15.75
Sophrologue	<i>Pascale PATTE-WILBERT</i>	06.78.66.47.38
Pharmacie	<i>Emilien BOULON</i>	05.46.86.01.62

Toute l'Équipe Municipale

vous souhaite une :

**Belle et Heureuse
Année 2024**